



**Global
Migration
Lab**

Hosted by
 Australian
Red Cross |  Kenya
Red Cross



**Central
Tracing
Agency**

Vers des parcours plus sûrs :

Expériences de séparation, de disparition et de décès vécues par les femmes et les enfants migrants

Rapport de synthèse

Perspectives des Amériques, de l'Afrique et de l'Europe





Un membre du personnel de la Croix-Rouge de Gambie conduit un entretien dans le cadre de la collecte de données. Crédit photo : Laboratoire mondial sur la migration

©2025 Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge Australienne et la Croix-Rouge du Kenya) et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (CICR).

Toute partie de cette publication peut être citée, copiée, traduite dans d'autres langues ou adaptée pour répondre aux besoins locaux sans l'autorisation préalable du Laboratoire mondial sur la migration et du Centre pour les personnes disparues à condition que la source soit clairement indiquée.

Citation : Arias Cubas M., Bhardwaj S., Robins S., Stockwell J., Hoagland N., Mudaliar S., Otieno D., 2025, Vers des parcours plus sûrs: Expériences de séparation, de disparition et de décès vécues par les femmes et les enfants migrants — Rapport de synthèse, Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (Australie) et Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (Genève).

Nous contacter :

Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge Australienne et la Croix-Rouge du Kenya)

www.redcross.org.au/globalmigrationlab
globalmigrationlab@redcross.org.au

En partenariat avec



Image de couverture : Des volontaires de la Croix-Rouge hondurienne se rendent dans différents abris installés par la municipalité pour les migrants et y proposent des services de rétablissement des liens familiaux (RLF). Ils offrent également un soutien psychosocial ainsi que des premiers secours. Crédit photo : Croix-Rouge hondurienne.

Table des matières

Introduction	5
Méthodologie et champ d'application	6
Violence sexuelle basée sur le genre (VSBG)	7
Des routes migratoires dangereuses et mortelles	9
Séparation et perte de contact	11
Manque d'accès aux services essentiels	13
Aperçus régionaux	15
Recommandations	18

Liste des tableaux et figures

Figure 1 : Équation du risque en matière de protection	6
Tableau 1: Données pour les Amériques : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités	15
Tableau 2: Données pour l'Afrique : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités	16
Tableau 3: Données pour l'Europe : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités	17

Glossaire des termes

Les termes suivants sont utilisés dans cette enquête.

Capacité : Ensemble des ressources et des aptitudes dont des personnes, des ménages et des communautés disposent pour faire face à une menace, lui résister ou en atténuer les effets. Les ressources peuvent être d'ordre matériel ou découler de l'organisation d'une communauté. Une capacité peut désigner un ensemble de compétences ou la faculté d'accéder à certains services ou de se rendre librement dans un lieu plus sûr.¹

Principes fondateurs : les sept Principes fondateurs d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité constituent un cadre éthique, opérationnel et institutionnel pour l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde.

Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) : Le Mouvement est un réseau humanitaire mondial composé du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) et des 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales).

Migrants : dans le cadre de ce projet, et conformément à l'approche strictement humanitaire du Mouvement en matière de migration (qui se concentre sur les besoins et les vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique, de leur type ou de leur catégorie), les « migrants » sont toutes les personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour chercher la sécurité, des possibilités ou de meilleures perspectives — généralement à l'étranger. Ces personnes comprennent des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants apatrides, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités.²

Personne disparue : Le projet utilise la définition du CICR d'une « personne disparue » pour désigner les personnes dont la famille est sans nouvelles et/ou qui, selon des informations fiables, ont été rapportées comme disparues en raison d'un conflit armé – international ou non international – ou d'une situation de violence interne, de troubles intérieurs et toute situation susceptible de requérir l'intervention d'une institution neutre et indépendante. Une personne disparue n'est pas automatiquement présumée morte. De nombreuses personnes disparues sont retrouvées vivantes. Néanmoins, la notion de disparition englobe également les individus qui ont péri, mais dont les corps ont disparu. Par conséquent, pour élucider le sort d'une personne disparue et le lieu où elle se trouve, il peut être nécessaire de trouver des dépouilles, de les documenter correctement et de les identifier.

Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) : Les Sociétés nationales sont l'épine dorsale du Mouvement. Chacune d'entre elles est constituée d'un réseau de volontaires et d'employés communautaires qui, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, fournissent une grande variété de services conformément aux Principes fondateurs.

Protection : La définition la plus courante de la protection parmi les organisations humanitaires est celle développée lors d'un atelier dirigé par le CICR, puis adoptée par le Comité permanent inter organisations : « ...toutes les activités visant à assurer que les personnes bénéficient du respect intégral de leurs droits, comme le prévoient la lettre et l'esprit des textes de droit (p. ex. droits de l'homme, droit humanitaire, droit des réfugiés) ». ³

Risques en matière de protection : Exposition réelle ou potentielle à la violence, à la coercition ou à des privations (exercées de façon intentionnelle ou non). La violence, la coercition ou la privation peuvent porter atteinte au bien-être physique ou psychique des personnes, les mettre physiquement en danger et/ou constituer une violation de leurs droits. Un risque en matière de protection peut être causé par un acte direct, une mesure ou une politique, mais aussi par l'inaction d'une autorité compétente principale. La réduction d'un risque de cette nature nécessite de faire reculer une menace, de diminuer la vulnérabilité au regard de cette dernière et/ou de renforcer la capacité d'une personne ou d'un groupe à résister à ladite menace et/ ou à se relever si celle-ci se concrétise. ⁴

Menace : activité humaine ou produit d'une activité humaine donnant lieu à de la violence, de la coercition ou des privations (de façon intentionnelle ou non). Une menace peut être l'auteur des faits en question (l'agent de la menace), ou encore une politique ou une norme relative à l'appartenance ethnique (source de la menace) qui cause un préjudice. ⁵

Vulnérabilité : caractéristiques ou situation d'un individu ou d'un groupe ou de son environnement physique qui diminuent sa capacité à anticiper les effets d'une menace, à les affronter à y résister ou à s'en relever. Les personnes ne sont pas exposées de la même manière à une menace selon le groupe social auquel elles appartiennent, leur genre, leur origine ethnique, leur âge et d'autres facteurs. La vulnérabilité n'est ni un critère fixe rattaché de façon immuable à des catégories de population, ni un caractère inné. ⁶

Femmes et enfants : Dans ce rapport, « femmes » fait référence aux femmes (y compris trans et cis) et « enfants » fait référence aux personnes de moins de 18 ans (y compris les personnes non accompagnées et séparées, ainsi que les garçons, les filles ou d'autres identités de genre).

1 Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (2024), Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence. [Disponible en ligne](#) (en français).

2 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Stratégie 2024–2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration (CD/24/R2). [Disponible en ligne](#) (en français).

3 Conseil consultatif de la Communauté de pratique Protection (2018), La protection au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. [Disponible en ligne](#) (en français).

4 CICR (2024), Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence. [Disponible en ligne](#) (en français).

5 Ibid.

6 Ibid.

Introduction

Alors que des femmes et des enfants continuent de migrer à travers le monde,⁷ beaucoup le font dans des conditions dangereuses qui les rendent vulnérables à la violence, à l'exploitation et à d'autres risques, y compris celui d'être séparés, de disparaître ou de mourir lors du parcours.⁸ Malgré cette réalité - et bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'influence déterminante du genre et de l'âge sur de nombreux aspects de la migration - il existe encore peu de données et d'analyses permettant d'expliquer de manière systématique et directe comment et pourquoi les femmes et les enfants migrants se retrouvent séparés ou disparaissent.⁹

Afin de mieux comprendre ce problème et d'y répondre, le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (« Laboratoire mondial sur la migration »), en collaboration avec le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche du CICR (« Centre pour les personnes disparues ») et 17 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« les Sociétés nationales »)¹⁰ ont entrepris des recherches qualitatives auprès de femmes et d'enfants migrants, de familles de personnes migrantes disparues et d'informateurs clés dans les Amériques, en Afrique et en Europe.

L'objectif du projet était d'écouter les perceptions et les expériences des migrants concernant les menaces et les risques de séparation, de disparition ou de décès, et d'appuyer les Sociétés nationales afin que leurs programmes de migration ainsi que leurs actions de diplomatie humanitaire et de plaidoyer soient guidés par les voix et l'expertise des migrants.

La diplomatie humanitaire, fondée sur les données et la pratique opérationnelle, joue un rôle essentiel en influençant les discussions sur des sujets sensibles et souvent politisés, tels que les migrants disparus et séparés.¹¹ Pour appuyer les efforts en cours, notamment le dialogue confidentiel bilatéral avec des gouvernements et d'autres parties concernées,¹² certains résultats ont été intentionnellement exclus de ce rapport public. Cette approche s'aligne sur le principe fondamental de neutralité¹³ et permet la création stratégique d'un espace de dialogue sur les besoins des personnes migrantes en situation de vulnérabilité.

Cette recherche appuie la mise en œuvre des résolutions suivantes du Conseil des Délégués de 2024 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« le Mouvement ») : La protection au sein du Mouvement : renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes (CD/24/R1), Stratégie 2024–2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge relative à la migration (CD/24/R2), et Prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020–2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CD/24/R6).

Ce rapport de synthèse présente une analyse comparative des thématiques clés ressortant des données, ainsi qu'un aperçu des principaux constats de chaque région. Il vient en complément des rapports régionaux détaillés sur les ensembles de données provenant des Amériques, de l'Afrique et de l'Europe.

En raison de la nature sensible des données, et conformément au principe fondamental de neutralité du Mouvement, il a été décidé de ne pas citer le nom des pays individuellement. De même, les pays cités dans les témoignages renvoient non pas au lieu de l'expérience, mais à celui de la collecte des données.

Certaines conclusions de ce rapport mettent en évidence des risques qui concernent tous les migrants, et pas seulement les femmes et les enfants. Pourtant, le manque de données sur les expériences spécifiques des femmes et des enfants migrants pendant leurs parcours – combiné au fait qu'ils sont exposés à des risques accrus liés à l'âge et au genre souligne l'importance de partager leurs histoires. Ce qui rend cet ensemble de données unique, c'est qu'il contient des témoignages directs et des récits personnels de migrants eux-mêmes — principalement des femmes et des enfants — ainsi que de leurs familles, dont beaucoup ont été confrontés aux dangers de la séparation, de la disparition ou même du décès pendant leurs parcours à travers différentes régions.

7 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024). *Portail de données de migration : Enfants et jeunes personnes migrantes*. [Disponible en ligne](#) ; Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) (2024). *International Migration Stock 2024 – Faits et chiffres clés*. [Disponible en ligne](#) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2024). *Global Trends: Forced Displacement In 2024*. [Disponible en ligne](#) (en anglais).

8 Reportez-vous par exemple au document : Dearden, K. et Sánchez Dionis, M. (2020) Comment le manque de données perpétue l'invisibilité des décès de femmes migrantes. Portail de données sur les migrations, [disponible en ligne](#) ; OIM (2022). 50 000 vies perdues lors de la migration : Analyse des données du projet sur les personnes migrantes disparues 2014–2022. [Disponible en ligne](#) ; Pickering, S. et B. Cochrane (2012). « Décès irréguliers au passage des frontières et genre : où, comment et pourquoi les femmes meurent en traversant les frontières ». *Criminologie théorique*, 17:27–48 ; Sánchez Dionis, M. et Dearden, K. (2019). (2019) « Données du projet sur les migrants portés disparus : vue d'ensemble dans le monde » dans le volume 4 de *Périple mortels*: Enfants migrants portés disparus. [Disponible en ligne](#) (en français)

9 Foran, S. et Stockwell, J. (2021). *Une exploration des dimensions de genre et de diversité des personnes séparées, disparues et décédées et des familles qui les recherchent* (Rapport interne), Centre des personnes disparues de la CRCR : Genève.

10 Il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants : L'Argentine, le Brésil, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, la Gambie, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, l'Italie, le Kenya, le Nigéria, le Panama, le Royaume-Uni, la Tanzanie et le Tchad

11 Cotroneo, A. et von König, F. (2025). Des engagements à l'action en faveur des personnes migrantes disparues : le rôle de la diplomatie humanitaire. [Disponible en ligne](#).

12 Comité international de la Croix-Rouge (2002). CICR : sa mission et son action. [Disponible en ligne](#); voir également : Comité international de la Croix-Rouge (2012). L'approche confidentielle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). [Disponible en ligne](#).

13 Les sept principes fondamentaux sont énoncés dans le préambule des statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adopté par la vingt-cinquième Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en octobre 1986, modifié en 1951 et 2006. Disponible à : Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. [Disponible en ligne](#) (en français) :

Méthodologie et champ d'application

Conformément à l'approche strictement humanitaire du Mouvement en matière de migration (qui met l'accent sur les besoins et les vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique), et en ligne avec la Stratégie du Mouvement relative à la migration, les participants à la recherche comprenaient, entre autres, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants en situation d'apatridie, des travailleurs migrants et des personnes considérées comme étant en situation irrégulière par les autorités publiques,¹⁴ ainsi que les familles de migrants portés disparus.

Une revue complète de la littérature et des consultations avec des collègues du Mouvement travaillant sur la migration et la protection aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'avec les Sociétés nationales participantes, ont orienté la conception de la recherche. Les outils et le protocole du projet ont été approuvés par le Comité d'éthique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et les Sociétés nationales participantes ont suivi une formation sur l'éthique et les outils de recherche, sur les techniques d'entretien y compris avec des enfants, et sur l'Approche minimale en matière de protection du CICR avant le début de la collecte des données.

Une approche qualitative de la collecte de données

Afin de recueillir des informations sur « l'expérience vécue » des migrants, le projet a adopté une approche de recherche qualitative combinant (i) des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe (focus groups) avec des migrants (principalement des femmes, et de jeunes adultes ayant migré lorsqu'ils étaient enfants) ; (ii)

des exercices de cartographie des risques (séances de dessin) avec des enfants migrants (âgés de 8 à 17 ans) et, dans certains cas, des entretiens individuels avec ces enfants ; (iii) des entretiens avec des proches des migrants portés disparus ; et (iv) des entretiens avec des informateurs clés. Au total, 818 participants ont été mobilisés par des Sociétés nationales en Argentine, en Belgique, au Brésil, au Canada, au Chili, en Colombie, en Gambie, en Grèce, au Guatemala, au Honduras, en Italie, au Kenya, au Nigéria, au Panama, au Royaume-Uni, en Tanzanie et au Tchad. La collecte des données s'est déroulée de juin à décembre 2024.¹⁵

Une clé de lecture pour comprendre les vulnérabilités et atténuer les risques

Ce projet part du principe que les niveaux de risque sont déterminés par l'intersection des menaces et des vulnérabilités, atténués par les capacités de la personne exposée (voir figure 1 ci-dessous), ce que l'on retrouve également dans l'ensemble du secteur humanitaire. Par exemple, le niveau de risque de disparition d'un enfant peut être aggravé par l'existence d'une menace de traite des êtres humains, et par le fait qu'il voyage seul (un facteur qui renforce sa vulnérabilité). Cependant, son niveau de risque peut être atténué par le contact téléphonique avec sa famille, une capacité susceptible de réduire le risque. Pour mieux comprendre et réduire les risques de séparation ou de disparition auxquels sont exposés les femmes et les enfants migrants, il est nécessaire de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité en parallèle des menaces et des capacités existantes.

Figure 1: Équation du risque en matière de protection¹⁶



14 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Stratégie 2024–2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration* [Disponible en ligne](#) (en français).

15 Cela comprend 230 entretiens avec des migrants et 46 discussions de groupe (focus groups) avec des migrants (couvrant 170 participants), 46 exercices de cartographie des risques réalisés avec un total de 205 enfants, 5 entretiens supplémentaires avec des enfants, 78 entretiens avec des proches des migrants portés disparus et 130 entretiens menés auprès des informateurs clés.

16 Ce figure provient du *Cadre analytique de la protection (CAP)*, Global Protection Cluster (2021). [Disponible en ligne](#) (en français).

La violence sexuelle basée sur le genre (VSBG)

Les données provenant d'Afrique, des Amériques et d'Europe soulignent que la VSBG est une réalité pour les femmes et les enfants migrants pendant leur voyage et que l'incidence de ces formes de violence est étroitement liée aux risques de séparation, de disparition ou de décès, dans les trois régions.

“ On doit se soumettre. J'ai pu voir des enfants se faire violer. Quand on s'est jetés dans la rivière, sept hommes armés nous attendaient dans des tentes... Ils ont violé tout le monde, un par un... (Personne migrante, Honduras) *

*Les pays indiqués dans l'ensemble des citations reflètent le lieu où l'interview a été menée, et non le lieu où l'expérience s'est produite.

Les données révèlent que la VSBG est omniprésente (y compris le viol, l'agression sexuelle et la traite des êtres humains), et qu'elle se produit dans toutes les régions, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les principaux auteurs de la VSBG identifiés par les participants incluent des membres de leurs familles, des bandes criminelles et des passeurs, des groupes armés et des opérateurs de transport : cela démontre que les femmes et les enfants migrants sont en danger tout au long leur parcours, y compris à leur arrivée et à leur destination.

“ Les trafiquants, les chauffeurs, les membres de la communauté [en cours de route], vous savez, même le personnel de sécurité [tout au long du voyage], ils violent les gens, et sans pitié. Ils savent que c'est votre enfant. Mais parce que l'enfant est une fille, ils peuvent violer à la fois la mère et l'enfant, [qui sont] au même endroit. (Personne migrante, Discussion de groupe, Nigéria)

La VSBG constitue souvent une cause initiale de migration, les femmes et les enfants migrants fuyant diverses formes d'abus, y compris le mariage forcé. Ce thème est d'ailleurs récurrent aussi bien dans les données provenant d'Afrique que d'Europe. Dans de nombreux cas la nécessité de se mettre rapidement en sécurité (souvent sans accès à des fonds ni à des documents), ainsi que la rareté des routes migratoires sûres, contraignent les femmes et les enfants migrants à entreprendre des trajets dangereux et précaires, augmentant ainsi leurs vulnérabilités aux violences, aux disparitions et aux décès.

“ Les enfants viennent pour échapper [aux mariages forcés] ... Quand ils viennent... Il n'y a aucune aide. Ensuite, [leurs familles] paient pour les récupérer. Beaucoup de filles meurent à cause de ça dans le camp... Elles se suicident... Les filles disparaissent aussi parce qu'elles ne veulent pas se marier... Mon propre mari voulait me tuer, tu peux voir les marques sur mon visage. Mais mes parents n'ont rien pu faire car il avait déjà payé... C'est pourquoi certaines femmes prennent ces risques, celles qui sont venues en bateau par exemple. (Personne migrante, Royaume-Uni)



La séparation initiale lors des trajets, y compris en raison d'actions directes des passeurs (qui divisent les familles par commodité, pour exercer un contrôle, ou lorsque les agents frontaliers n'autorisent que certains membres de la famille à passer), augmente les risques de violence et de perte de contact, car les femmes qui ont été victimes peuvent avoir trop honte pour reprendre contact ou pour être réunies avec leurs familles. Les données montrent que la VSBG entraîne l'abandon de femmes migrantes en cours de route : certaines sont intentionnellement laissées par des partenaires violents, tandis que d'autres sont abandonnées par leurs compagnons de voyage parce que le besoin de soins médicaux urgents les empêche de poursuivre le trajet.

“ Parce que [les femmes migrantes] ont été victimes de la traite ou utilisées à des fins malveillantes... elles ne peuvent contacter personne. [Elles] disparaissent pendant des années, et la famille pense qu'elles sont mortes. (Personne migrante, Belgique)

“ Quand nous sommes arrivés, il y avait aussi un autre couple. Je ne sais pas ce qui s'est passé parce qu'à un moment donné, ils se sont séparés, mais il l'a battue... il l'a laissée défigurée. On a dû l'emmener à l'hôpital et elle a été abandonnée. (Personne migrante, Argentine)

Les données soulignent que les femmes et les enfants migrants craignent souvent de demander de l'aide aux autorités en raison de leur situation irrégulière. De même, l'impunité des acteurs non étatiques et la faiblesse de l'État de droit qui prévaut le long des routes (souvent rurales et isolées) empruntées par les migrants augmentent les risques de traite des êtres humains, d'enlèvement et d'agression sexuelle. Les données montrent également que le manque d'accès aux services essentiels augmente les risques, obligeant souvent les femmes migrantes à s'engager dans des activités sexuelles « de survie » pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leurs enfants. Cela peut également contraindre les femmes à devoir « payer de leur corps » lorsqu'elles sont confrontées à l'extorsion et à la corruption de la part d'acteurs étatiques et non étatiques pendant leur parcours.

“ Si on n'a rien de valeur sur soi, on doit offrir son corps. On doit se prostituer. (Personne migrante, Brésil)

Selon les données, la traite des êtres humains présente un risque important dans toutes les régions, et est étroitement liée à la séparation et/ou la disparition. Les femmes et les enfants migrants voyageant seuls sont cités comme étant plus vulnérables que les hommes, parce qu'ils sont plus facilement emmenés de force ou, dans le cas des enfants, plus enclins à être dupés. Bien que les bandes criminelles soient en grande partie responsables de la traite, les données montrent que dans certains cas, les autorités peuvent également être liées aux réseaux de traite. La traite spécifiquement liée à l'exploitation sexuelle est la plus importante selon les données ; cependant, le trafic d'organes est également mis en évidence par les participants, en particulier dans les Amériques, tout comme la traite des enfants en vue d'un recrutement forcé par des groupes armés en Afrique. Les données indiquent par ailleurs que la traite n'est pas seulement un risque pendant le voyage, mais aussi à destination, lorsque les femmes et les enfants migrants disposent de liens sociaux limités, de faibles compétences linguistiques locales et un accès limité au soutien et à des fonds.

“ Les enfants sont [les plus exposés] parce qu'ils sont innocents. Les enfants voient n'importe quel [bonbon] et ils peuvent se faire avoir... En tant que parent, on dit à ses enfants que quand quelqu'un leur propose quelque chose, il ne faut pas aller avec la personne, car elle peut les emmener vendre leurs organes, les incorporer dans la guérilla ou les impliquer dans des activités criminelles. (Informateur clé, Chili)

Il est important de noter que, bien que les hommes et les garçons subissent également la VSBG pendant les trajets, les données révèlent un manque de connaissances et de sensibilisation à ce sujet ainsi qu'une réticence des participants — y compris les victimes/survivants — à en discuter.



Des routes migratoires dangereuses et mortelles

Les données provenant de toutes les régions soulignent la réalité : lorsque la migration est considérée comme la seule possibilité d'accéder à la sécurité et/ou à de meilleures opportunités, mais que les voies légales pour l'asile et la migration régulière sont limitées, les migrants — y compris les femmes et les enfants — sont plus susceptibles d'entreprendre des trajets périlleux augmentant ainsi leur vulnérabilité face à la mort, à la séparation et à la perte de contact.

“ C’était la seule route. Parce que je n’ai pas le passeport ou les documents pour passer la frontière.
(Personne migrante, Grèce)

“ J’ai pensé à ma sécurité mais il n’y avait pas d’argent pour demander un visa. Pas question de voler, de prendre un avion. Ma mère n’est qu’une pauvre veuve avec 5 enfants.
(Personne migrante, Nigéria)

Selon les données recueillies en Europe (où de nombreux migrants arrivaient depuis l'Afrique) ainsi qu'en Afrique, les décès et disparitions de femmes et d'enfants sont principalement liés à des trajets sous une chaleur extrême à travers les déserts ainsi qu'à des traversées maritimes dangereuses. Dans les données provenant des Amériques, les températures extrêmes et la diversité du terrain à travers les montagnes et les rivières sauvages contribuent aux décès. Ces conditions, combinées au manque d'accès aux services ainsi qu'à l'exposition aux bandes criminelles et aux menaces qui y sont associées au cours du trajet, montrent que les risques de séparation, de disparition ou de décès augmentent lorsque les femmes et les enfants migrants n'ont pas la possibilité d'emprunter des routes plus sûres et régulières.

La sécurisation de la migration¹⁷ — y compris la façon dont les migrants sont présentés politiquement comme un problème de sécurité ou une menace pour la stabilité et les conditions de vie — s'est intensifiée ces dernières années. Des politiques et lois migratoires restrictives ont été

présentées comme un moyen de répondre aux difficultés de gestion des migrations et/ou aux préoccupations sécuritaires.¹⁸ Cependant, une approche de la gouvernance des migrations centrée sur la sécurisation — plutôt qu'une approche humanitaire fondée sur les besoins et vulnérabilités des migrants, indépendamment de leur statut juridique, de leur type ou de leur catégorie — est associée à des préjudices bien réels pour les femmes et les enfants migrants, en particulier des abus et des séparations forcées infligés par divers acteurs. En outre, la peur du préjudice contribue à créer un environnement dans lequel les femmes et les enfants migrants ayant besoin d'un soutien ou d'une assistance vitale n'osent pas solliciter cette aide en raison de leur situation irrégulière et des craintes d'arrestation, de détention ou d'expulsion.¹⁹

“ Il y a beaucoup de traitements durs envers les migrants. Certaines victimes sont blessées, d'autres sont traumatisées. Quand on voyageait... Tout le monde courait pour sauver sa peau. Créer plus de peur ne fait qu'aggraver les choses.
(Personne migrante, Discussion de groupe, Grèce)

“ J’ai été une fois victime de séparation familiale parce que j’ai été arrêtée et ramenée de force [chez moi], laissant mon mari [dans l’autre pays].
(Personne migrante, Discussion de groupe, Nigéria)

“ J’étais enceinte de huit mois... L’eau était très agitée... Le bateau était plein d’eau. Tout le monde se battait pour survivre. Nous avons perdu deux dames. [L’une était enceinte de] cinq mois... Peut-être que vous êtes une femme seule, ou que vous avez des enfants, certaines [des autres personnes] viennent vous retenir pour vous prendre votre gilet de sauvetage.
(Personne migrante, Discussion de groupe, Grèce)

17 La sécurisation peut être décrite comme « le repositionnement de domaines relevant normalement de la politique ordinaire dans le champ de la sécurité, par le recours croissant à des récits de menace et de danger visant à justifier l'adoption de mesures extraordinaires » (voir Horwood, C. et Frouws, B. (dir.) (2019), *Revue des migrations mixtes 2019 : Faits saillants, Interviews, Essais, Données*, Centre des migrations mixtes, Genève, p. 186). Voir aussi Jaskulowski, K. (2018) « La sécurisation des migrations : ses limites et ses conséquences », *Revue internationale de science politique*, 40(5), 710–720.

18 Hoagland, N., et Arias, Cubas, M. (2024), « Pratique contre perception : Une discussion du principe humanitaire de l'indépendance dans le contexte de la migration », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 106(925), 223–241. [Disponible en ligne.](#)

19 Arias Cubas M., Hoagland N., Mudaliar S. (2022), *Perspectives de personnes migrantes : Renforcer la confiance dans l'action humanitaire*, Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Sydney. [Disponible en ligne.](#)



Un dessin issu des activités de cartographie des risques menées par la Croix-Rouge de Gambie avec des enfants migrants. Crédit photo : Laboratoire mondial sur la migration

De même, l'externalisation²⁰ peut accroître directement les risques de séparation ainsi que ceux de disparition ou de décès chez les femmes et des enfants migrants. Certaines pratiques employées dans la gestion des frontières peuvent prolonger le temps passé sur des embarcations précaires où que les femmes et les enfants migrants courent un risque accru de noyade, notamment parce que les mères doivent tenir leurs enfants lorsque le bateau chavire, ou parce que les femmes enceintes disposent de capacités physiques plus limitées pour nager et survivre lors d'un naufrage.

De plus, les données montrent que les familles se dispersent souvent dans leurs efforts pour éviter la police et les autorités frontalières, et que les migrants empruntent fréquemment des routes plus reculées et dangereuses - des zones où des acteurs criminels opèrent souvent en toute impunité. Cela illustre la manière dont les différentes menaces auxquelles les migrants sont confrontés au cours de trajets dangereux sont interconnectées et se renforcent mutuellement.

« Ainsi, par exemple, si la personne doit attendre le regroupement familial pendant trois, quatre ou cinq ans, pour finalement voir sa demande rejetée, cette personne choisira la voie « facile », c'est-à-dire la voie [irrégulière].
(Personne migrante, Discussion de groupe, Royaume-Uni)

« Mais nous savons que les enfants, les adolescents, par exemple... rencontrent de nombreuses difficultés pour obtenir leur régularisation en raison, entre autres, du manque d'accès à la documentation de leur pays d'origine.
(Informateur clé, Chili)

Les politiques migratoires visant à renforcer l'unité familiale et à soutenir la sécurité, la dignité et les droits des migrants impliquent souvent, en pratique, des processus et des exigences administratifs restrictifs, lourds et/ou inaccessibles, ce qui entraîne un décalage entre l'intention politique et l'effet obtenu. Par exemple, en Europe, les procédures de regroupement familial complexes et longues sont — selon les données — une cause directe de nouvelles séparations familiales, les migrants entreprenant des parcours irréguliers dans le but de rejoindre leurs proches. Les participants des Amériques ont mis l'accent sur la régularisation comme étant la politique migratoire la plus à même de réduire les risques de séparation et/ou de disparition ou de décès, après avoir constaté combien les voyages par des canaux réguliers s'avèrent plus sûrs pour d'autres migrants effectuant des parcours similaires. Cependant, tout comme en Europe, les participants des Amériques indiquent que les coûts administratifs et les procédures associées aux politiques de régularisation existantes posent des obstacles majeurs à leur efficacité.

20 Au cours de la dernière décennie, on a observé une tendance accrue de la part de certains États ou régions à transférer les responsabilités qui leur incombent en matière de la contrôle des frontières et de gestion des migrations auprès de pays de « transit » voisins et de pays plus éloignés dans le but de réduire les migrations : un processus désormais communément appelé externalisation des frontières ou externalisation de la protection internationale. Voir Hoagland, N., et Arias, Cubas, M. (2024), note 15 ; voir aussi Crisp, J. (2019), *L'externalisation et l'érosion de la protection des réfugiés*, Réseau comparatif sur les politiques d'externalisation des réfugiés. [Disponible en ligne.](#)

Séparation et perte de contact

Dans les trois régions, le risque de séparation et de perte de contact pour les femmes et les enfants migrants se manifeste à toutes les étapes de leur voyage, y compris aux frontières et à l'arrivée.

Dans toutes les régions, les participants notent que les actions des autorités pour disperser les foules ou faciliter les fouilles de sécurité peuvent provoquer la peur et créer des ambiances chaotiques où les migrants fuient ou s'éparpillent dans la panique, augmentant ainsi les risques de séparation. Les tentatives des migrants d'échapper aux autorités en raison de leur statut irrégulier ou de menaces perçues de la part des autorités frontalières contribuent également aux séparations, ainsi qu'au risque que les femmes (en particulier celles qui sont enceintes) et les enfants soient victimes d'abus ou de violences. Ce risque est dû aux difficultés à fuir rapidement et/ou à suivre leurs compagnons de voyage.

D'autres causes de séparation varient dans une certaine mesure d'une région à l'autre. Selon les données européennes, les actions entreprises par des autorités (en termes de procédures frontalières) et des passeurs sont les plus souvent en cause, tandis que dans les Amériques, les séparations familiales résultent souvent des actions de bandes criminelles ou de groupes armés non étatiques (notamment en raison de la traite, des enlèvements et du recrutement forcé). En Afrique, les conflits armés et les situations de crises entraînent souvent des séparations lorsque les familles fuient pour se mettre en sécurité et ne parviennent pas à rester ensemble, tant au début de leur parcours que lorsqu'elles sont prises dans un conflit armé en cours de route.

Dans les données provenant d'Europe, des Amériques et d'Afrique, la séparation des familles ou des groupes se produit systématiquement parce que les passeurs²¹ divisent les groupes pendant le trajet. Ils séparent les familles afin d'exercer un pouvoir et un contrôle sur les femmes et les enfants, pour faciliter la traite des êtres humains, ainsi que pour des raisons de commodité (c'est-à-dire pour faire entrer les migrants dans les véhicules disponibles). Dans les Amériques et en Europe, des passeurs ont menacé de blesser des enfants et/ou de les séparer de leurs mères afin d'exercer un contrôle sur celles-ci.



Enregistrement d'un entretien dans le cadre de la collecte de données en Colombie. Crédit photo : Croix-Rouge colombienne

Dans les trois régions, le risque de séparation et de perte de contact pour les femmes et les enfants migrants se manifeste à toutes les étapes de leur voyage, y compris aux frontières et à l'arrivée.

21 Il est important de faire la distinction entre la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants. L'élément juridique clé de la traite des êtres humains est son objectif principal, à savoir l'exploitation des victimes. Cependant, dans la pratique, il peut être complexe de faire la distinction entre les deux phénomènes. Même si le trafic illicite des migrants est souvent considéré comme un accord transactionnel entre deux parties consentantes, il est important de noter que le trafic se produit également dans des conditions souvent dangereuses et dégradantes et peut, dans certains cas, impliquer des moyens de coercition, de fraude ou de force. Les migrants faisant l'objet d'un trafic illicite peuvent aussi facilement être victimes de la traite pendant le trajet ou une fois arrivés à destination. Voir : FICR (2017), [Mesures d'aide et de protection des victimes de la traite](#), Orientations à l'intention des Sociétés nationales européennes en matière d'assistance et de protection des victimes de la traite des êtres humains.

« *Quand les gens courent pour échapper à la menace des forces de sécurité, il est très facile d'être séparé de ses proches en partant dans une autre direction et, dans le processus, la personne peut bien disparaître.*

(Personne migrante, Tanzanie)

« *Les passeurs mettaient les hommes d'un côté et laissaient les femmes avec enfants seules de l'autre côté. Même si une femme quittait le pays avec son fiancé, par exemple, ils ne les mettaient pas ensemble. C'est comme ça qu'ils perdaient parfois le contact en chemin.*

(Personne migrante, Belgique)

Dans les trois régions, les conditions dangereuses du voyage et des modes de transport contribuent également à la séparation familiale. Les attaques de bandits ou de bandes criminelles en cours de route séparent les femmes et les enfants des autres lorsqu'ils fuient pour se mettre à l'abri. Les migrants — en particulier les femmes enceintes ou les jeunes enfants — sont laissés derrière en raison de leur épuisement, des blessures qu'ils ont subies, ainsi que de leur incapacité à continuer ou à suivre le rythme du groupe. De même, les modes de transport précaires, tels que des bus ou des camions bondés, créent des risques de séparation familiale, à la fois lorsqu'on tente de monter à bord de véhicules rapides, mais aussi en raison des risques de tomber pendant le trajet et d'être abandonné en cours de route.

« *[Les passeurs] ont mis les hommes dans une file complètement différente... parce que les femmes seules, les enfants ou les femmes avec enfants sont plus vulnérables. Donc quand il y a quelqu'un sans défense, il doit se soumettre à ce que la personne dit, quoi qu'il arrive. Par contre, s'il s'agit d'un homme, c'est plus difficile, bien sûr.*

(Personne migrante, Argentine)

« *Au milieu de la route, le véhicule est tombé en panne puis on a été attaqués par des voleurs... ils ont [maltraité] certaines personnes... puis ils ont pris mon frère, on l'a perdu, et c'est là qu'on a été séparés...*

(Personne migrante, Nigéria)

Bien que la plupart des séparations recensées dans les données soient forcées, la séparation n'est pas toujours imprévue : il peut arriver que les femmes et/ou les enfants décident de voyager de manière indépendante et/ou de se séparer des membres de leur famille au cours du trajet. Dans certains cas, un membre de la famille peut migrer avant les autres pour des raisons administratives, de santé ou financières, dans le cadre d'un plan de migration par étapes. Les données indiquent que, parfois, les parents sont contraints de faire des choix difficiles : se séparer de leurs enfants plus âgés et les confier à d'autres proches afin de pouvoir s'occuper de leurs plus jeunes enfants pendant le trajet. Le risque, ainsi que les conséquences de la VSBG sont également cités comme raisons pour lesquelles les femmes et/ou les enfants choisissent de migrer seuls. Toutefois, même lorsque la séparation est planifiée, le manque d'accès aux fonds, aux services et au soutien limite souvent les choix des migrants et les capacités des familles à rester en sécurité et unies.

Les données révèlent, de manière claire, comment et pourquoi les femmes et les enfants migrants peuvent être incapables de (ou, dans certains cas, réticents à) communiquer avec leurs proches pendant leurs parcours. Les raisons de la perte de contact incluent l'absence de couverture réseau (pour les téléphones portables et les outils de communication numériques), la séparation forcée (pour les raisons décrites ci-dessus), la confiscation des téléphones par les autorités et/ou les passeurs, et la cessation volontaire de contact en raison de circonstances personnelles, y compris la VSBG.

Souvent, les familles ou les groupes qui voyagent ensemble partagent un seul téléphone et, si celui-ci est perdu ou volé, il est impossible pour l'ensemble de la famille ou du groupe de maintenir le contact. Les enfants n'ont souvent pas de téléphone, mais il leur est conseillé de mémoriser les numéros de téléphone de leurs proches au cas où ils seraient séparés pendant le trajet. Pour atténuer le risque de perte de contact, certains participants aux entretiens ont indiqué avoir emporté des cartes SIM supplémentaires qu'ils prévoyaient d'utiliser lors de l'achat de téléphones pendant le trajet, après avoir été informés par d'autres migrants que les téléphones sont souvent volés ou perdus en cours de route. Le nombre limité de téléphones au sein des groupes ou des familles, ainsi que la dépendance des enfants à l'égard des téléphones des autres, montrent un risque accru de perte de contact pour les enfants migrants lorsqu'ils voyagent.

« *Les coyotes (passeurs) prennent votre téléphone, ils vous empêchent de communiquer avec votre famille, ils séparent les enfants de leurs parents.*

(Personne migrante, Discussion de groupe, Guatemala)

« *Il y a des endroits où il n'y a vraiment aucun réseau, rien du tout, peu importe le téléphone que tu as. Il y a des coins de jungle sans aucune réception. Et quand on arrive dans un autre pays sans ligne et sans Wi-Fi, on est totalement déconnecté de tout... On n'existait plus, littéralement.*

(Personne migrante, Argentine)

Manque d'accès aux services essentiels

Dans toutes les régions, le manque d'accès aux services essentiels, notamment l'accès à la nourriture, au logement, aux soins de santé, à l'information - en particulier concernant les risques le long des routes et/ou les services du maintien et du rétablissement des liens familiaux - augmente les risques de séparation, de disparition ou de décès pour les femmes et les enfants migrants.

J'ai été témoin de tant d'événements tragiques, [y compris] le décès de mes frères et sœurs, l'un pendant l'accouchement et l'autre à cause d'un mal d'estomac.
(Personne migrante, Nigéria)

Ce manque d'accès a entraîné le décès de femmes et d'enfants migrants au cours de leur trajet, principalement en raison de la famine, de la déshydratation, d'urgences médicales ou encore de l'hypothermie. Ces causes de décès sont des conséquences directes de l'incapacité des femmes et des enfants migrants à accéder à la nourriture, à l'eau, à des vêtements appropriés, à un abri et à des soins médicaux pendant leurs parcours. Les données indiquent que les femmes sont particulièrement vulnérables à l'épuisement et au décès en raison de l'effort physique du parcours, et du fait de voyager seules avec leurs enfants, qu'elles doivent porter en plus de leurs effets personnels. Dans toutes les régions, les femmes enceintes courent un risque important de décès lors de l'accouchement en raison d'un accès limité aux soins médicaux appropriés. Les nouveau-nés et les nourrissons sont exposés à des risques élevés en raison des approvisionnements limités en lait et/ou en préparations pour nourrissons (y compris lorsque les mères ne peuvent pas allaiter). Ils sont aussi exposés à des conditions environnementales et climatiques extrêmes pendant leurs trajets.

Des enfants meurent chaque jour du paludisme [mais aussi] de la faim. Ils n'ont rien à manger... [et] quand ils ont le paludisme, ils vont à l'hôpital [c'est trop tard] ... Ils meurent immédiatement.
(Personne migrante, Royaume-Uni)

[Il y a] des cas de décès de femmes et d'enfants en raison des basses températures dans certaines zones du parcours, parce qu'ils dorment dans la rue faute d'abris ou de tentes.
(Personne migrante, Colombie)

L'absence d'accès aux services est également liée aux séparations, les femmes et les enfants migrants étant abandonnés pendant le trajet parce qu'ils ont besoin d'une assistance médicale ou sont trop épuisés — faute de nourriture et d'eau — pour suivre le rythme du groupe. Dans certains cas, les hommes se séparent et continuent leur voyage dans l'espoir de trouver de l'aide. Dans d'autres cas, les femmes enceintes quittent leur famille à la recherche de soins médicaux.

J'ai voyagé avec une femme enceinte qui a accouché dans le bus en traversant [la frontière]. Nous avons dû la laisser.
(Personne migrante, Tchad)

C'est dans les moments de fatigue que l'on voit des abandons. Les hommes abandonnent aussi les femmes avec leurs enfants sur la route migratoire.
(Personne migrante, Colombie)

Les données indiquent que toute séparation d'avec les hommes de leur groupe augmente les risques pour les femmes et les enfants migrants. Par exemple, les femmes et les enfants courent un risque accru d'enlèvement par des acteurs armés lorsque les hommes partent à la recherche de nourriture ou d'autres formes de soutien. Par ailleurs, les femmes courent un risque accru de violence sexuelle de la part d'autres hommes.

J'ai été violée plusieurs fois. Je suis tombée enceinte et je ne sais même pas qui était responsable. Je n'ai pas pu avorter parce que je n'avais pas accès à des médicaments.
(Personne migrante, Nigéria)

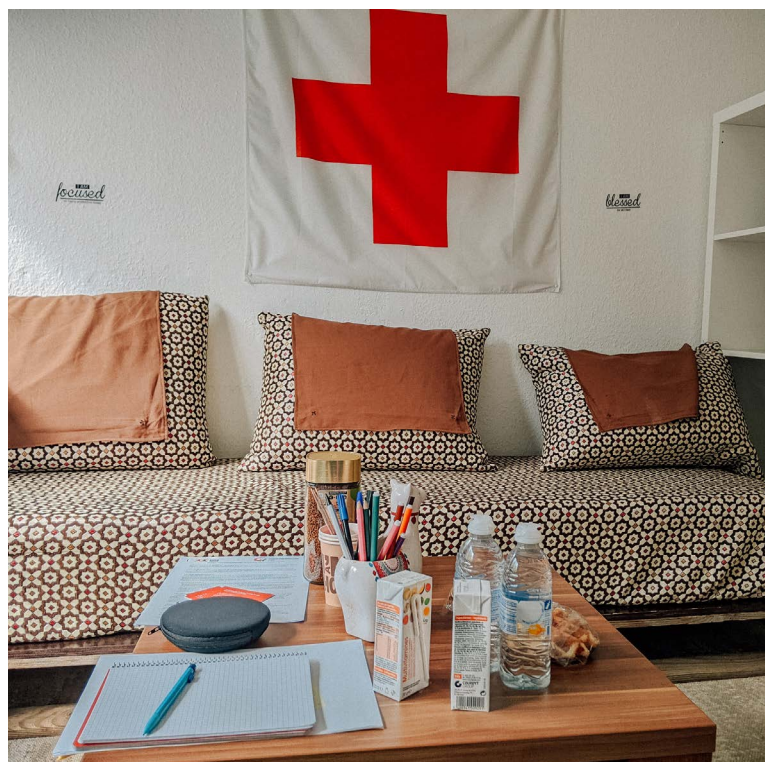
Le manque d'accès aux services essentiels est également lié à la VSBG, car il contraint les femmes à entrer dans des situations à risque — y compris l'exploitation sexuelle — pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leurs enfants. De nombreuses femmes et jeunes filles tombent également enceintes pendant leurs parcours à cause du viol. Cela entraîne des risques sanitaires immédiats liés au fait de voyager pendant la grossesse (et sans accès à des soins médicaux appropriés), et est associé à la stigmatisation à long terme subie par les survivants de la VSBG.

L'absence d'accès aux moyens de communication — qu'il résulte des actions des autorités, de la confiscation ou du vol de téléphones par les passeurs, ou encore de l'absence d'internet ou de services téléphoniques pendant les trajets — compromet également la capacité des femmes et des enfants migrants à maintenir le contact avec leurs familles. Cette rupture favorise la perte de liens — ce qui entraîne directement la disparition des migrants. Le manque d'accès aux services essentiels le long des routes oblige également les migrants à vendre leurs téléphones afin d'acheter des produits de première nécessité comme de la nourriture et de l'eau, plutôt que de maintenir le contact avec leurs familles. En effet, les migrants font référence à l'utilisation des services de rétablissement des liens familiaux (RLF) fournis par les Sociétés nationales (qui comprennent, entre autres, l'accès aux appels téléphoniques gratuits, à la recharge des batteries et au Wi-Fi), soulignant ainsi le rôle essentiel de ces services dans la prévention de la perte de contact.

Il y a des gens qui arrivent à la frontière et vendent leur téléphone pour pouvoir manger, survivre, se laver, donc c'est compliqué. Ces gens vendent donc tout pour pouvoir passer à autre chose et continuer à survivre. Comment communiqueraient-ils sans téléphone si la Croix-Rouge n'existait pas ?
(Personne migrante, Brésil)

[Sur le trajet], la Croix-Rouge fournissait des services téléphoniques gratuits pour maintenir les liens familiaux.
(Personne migrante, Kenya)

Enfin, le manque d'accès à des informations fiables — qu'il s'agisse de la façon de rester en sécurité, de prévenir les risques, ou encore de savoir où et comment accéder à d'autres services essentiels pendant la migration — augmente la vulnérabilité des migrants à la séparation, la disparition ou le décès. De même, l'absence d'informations fiables sur les risques le long des routes augmente leur exposition à des menaces telles que la traite des êtres humains, et complique également la planification de trajets plus sûrs. Selon les données, la source d'information la plus courante et la plus fiable citée par les migrants reste la famille et les amis ayant déjà effectué le trajet, ce qui souligne l'importance de collaborer avec les communautés et réseaux de migrants pour élaborer des ressources d'information destinées à les aider à rester en sécurité tout au long de leurs parcours. Les Sociétés nationales ont également été reconnues comme des acteurs clés dans la diffusion d'informations fiables. Lors de la diffusion d'informations auprès des migrants, avant et pendant leurs trajets, il est important de garder à l'esprit que leurs décisions (qu'il s'agisse du départ, de la route à prendre ou des modalités de transport) sont souvent prises spontanément, avec peu de planification et dans des contextes de choix restreints.



Le centre d'accueil Yvoir Pierre Bleu sert de point de référence sur les questions liées au genre (y compris LGBTQIA+). Il apporte également un soutien aux femmes qui ont survécu à des violences sexuelles basées sur le genre et il agit comme guichet d'aide pour les autres centres d'accueil de la Croix-Rouge de Belgique en quête de conseils sur les questions liées au genre. Crédit photo : Croix-Rouge de Belgique

Aperçus régionaux

À l'aide de l'équation du risque en matière de protection décrite ci-dessus, les tableaux régionaux de la présente section résument les risques de protection, les facteurs de vulnérabilité et les capacités d'atténuation des risques les plus citées par les participants dans chaque région. Pour plus d'informations et d'explications sur ces données, veuillez-vous référer aux rapports régionaux détaillés pour les Amériques, l'Afrique et l'Europe.

Amériques²²

Des personnes en Argentine, au Brésil, au Canada, au Chili, en Colombie, au Guatemala, au Honduras et au Panama ont participé aux entretiens dans le cadre du projet. Alors que la plupart des participants étaient originaires d'Amérique du Sud et voyageaient de manière irrégulière par voie terrestre et à travers les rivières de la région, certains ont également voyagé par avion. De plus, les migrants qui ont participé aux entretiens au Canada comprenaient principalement des réfugiés, des résidents temporaires et des demandeurs d'asile d'Afrique ou d'Europe étant arrivés par avion.

Les trajets décrits par les migrants en provenance de l'Amérique du Sud incluaient des voyages vers le nord en direction du Mexique et des États-Unis, traversant souvent le « Darién Gap » (bouchon du Darién). Parmi les personnes ayant participé aux entretiens figuraient également des migrants du Venezuela voyageant vers ou via des pays voisins, tels que la Colombie, le Pérou, l'Équateur et le Chili. L'Argentine, la Bolivie et le Brésil ont également été cités comme pays de destination pour certains participants venant d'Amérique du Sud. Dans les Amériques, les raisons de migration les plus fréquemment évoquées par les participants étaient la crainte de persécutions et l'absence d'opportunités économiques et de stabilité.



Risque de protection le plus fréquemment cité :
La violence sexuelle basée sur le genre (VSBG)



Facteur de vulnérabilité le plus fréquemment cité :
Âge



Capacité la plus fréquemment citée
Accès à l'information

Tableau 1: Données pour les Amériques : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités

N°	Risques de protection	Facteurs de vulnérabilité	Capacités
1	VSBG	Âge	Accès à l'information
2	Disparition ou décès	Genre	Soutien des acteurs internationaux (tels que l'ONU, les ONG internationales et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CRCR))
3	Perte de contact	Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique	Soutien des acteurs et réseaux locaux (tels que des ONG, des Sociétés nationales et d'autres migrants)
4	Séparation involontaire de l'enfant ou des enfants de leur parent/tuteur	Absence de statut juridique	Ressources financières
5	Manque d'accès aux services essentiels	Pauvreté et manque de ressources financières	Statut juridique régulier

²² Les données relatives aux Amériques ont été recueillies entre juin et décembre 2024. Depuis lors, certaines routes empruntées par les migrants dans la région ont changé de manière importante. Toutefois, bon nombre des menaces, risques et vulnérabilités identifiés dans le présent rapport restent identiques, et nécessitent toujours des mesures permettant d'atténuer les risques de séparation, de disparition ou de décès des femmes et des enfants migrants au cours de leurs trajets.

Afrique

Dans le cadre de ce projet, les entretiens ont eu lieu en Gambie, au Kenya, au Nigéria, au Tchad et en Tanzanie. Les participants étaient principalement des migrants empruntant les routes migratoires principales reliant l'Afrique à l'Europe, ainsi que des migrants sous-régionaux en Afrique de l'Est. Les raisons de migration les plus fréquemment évoquées par les participants étaient les conflits armés, l'instabilité et l'insécurité, la famine, la sécheresse, l'absence d'opportunités économiques et la VSBG, y compris le mariage forcé.

Les raisons de migration les plus fréquemment évoquées par les participants étaient les conflits armés, l'instabilité et l'insécurité, la famine, la sécheresse, l'absence d'opportunités économiques et la VSBG, y compris le mariage forcé



Un membre du personnel de la Croix-Rouge du Kenya mène une activité de cartographie des risques avec des enfants migrants.
Crédit photo : Laboratoire mondiale sur la migration



Risque de protection le plus fréquemment cité :
Disparition ou décès



Facteur de vulnérabilité le plus fréquemment cité :
Âge



Capacité la plus fréquemment citée :
Soutien des acteurs internationaux

Tableau 2: Données pour l'Afrique : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités

N°	Risques de protection	Facteurs de vulnérabilité	Capacités
1	Disparition ou décès	Âge	Soutien des acteurs internationaux (tels que l'ONU, les ONG internationales et le Mouvement CRICR)
2	Manque d'accès aux services essentiels	Genre	Soutien des acteurs étatiques
3	VSBG	Absence de statut juridique	Accès à l'information
4	Perte de contact	Pauvreté — manque de ressources financières	Soutien des acteurs et réseaux locaux (tels que des ONG, des Sociétés nationales et d'autres migrants)
5	Traite des êtres humains, travail forcé ou pratiques assimilées à l'esclavage	Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique	Statut juridique régulier

Europe

Dans le cadre du projet, des personnes en Belgique, en Grèce, en Italie et au Royaume-Uni ont participé aux entretiens. Les parcours décrits concernaient principalement des trajets dangereux par les routes migratoires principales reliant l'Afrique à l'Europe. Les raisons de migration les plus fréquemment citées par les participants étaient la crainte de persécution, l'instabilité et l'insécurité politiques, l'absence d'opportunités économiques et, dans certains cas, la VSBG, y compris le mariage forcé.

Les raisons de migration les plus fréquemment citées par les participants étaient la crainte de persécution, l'instabilité et l'insécurité politiques, l'absence d'opportunités économiques et, dans certains cas, la VSBG, y compris le mariage forcé.



Des membres du personnel de la Croix-Rouge britannique se préparent pour des entretiens lors de la phase de collecte de données du projet.
Crédit photo : Croix-Rouge britannique



Risque de protection le plus fréquemment cité :
La violence sexuelle basée sur le genre (VSBG)



Facteur de vulnérabilité le plus fréquemment cité :
Âge



Capacité la plus fréquemment citée
Soutien des acteurs internationaux

Tableau 3: Données pour l'Europe : Risques de protection, vulnérabilités et capacités les plus fréquemment cités

N°	Risques de protection	Facteurs de vulnérabilité	Capacités
1	VSBG	Âge	Soutien des acteurs internationaux (tels que l'ONU, les ONG internationales et le Mouvement CRICR)
2	Disparition ou décès	Genre	Soutien des acteurs et réseaux locaux (tels que des ONG, des Sociétés nationales et d'autres migrants)
3	Séparation involontaire de l'enfant ou des enfants de leur parent/tuteur	Affiliation sociale, ethnique, religieuse ou politique	Accès à l'information
4	Perte de contact	Statut juridique	Soutien des acteurs étatiques
5	Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation (dont les retours forcés et les actions des passeurs, telles que les enlèvements contre rançon)	Grossesse	Statut juridique régulier

Recommandations

Fondées sur les témoignages directs, les expériences vécues et les enseignements partagés par les migrants et leurs familles, ainsi que sur les observations des informateurs clés ayant contribué à cette recherche et sur l'expérience des acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les régions, les recommandations clés suivantes sont proposées.



Aux États et aux organismes régionaux

Pour renforcer les efforts visant à prévenir et à répondre à la disparation, à la séparation ou au décès des femmes et enfants migrants, les États devraient :

- 1. Veiller à ce que les droits des migrants, y compris le droit à la vie et le droit à l'unité familiale, soient respectés et protégés conformément aux lois internationales.** Pour y parvenir, les États devraient examiner dans quelle mesure leurs lois et politiques en matière de migration et d'asile – y compris les accords conclus avec des pays tiers – créent ou aggravent des risques pour les migrants, notamment ceux liés à la séparation, à la disparition ou au décès. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de ces lois et politiques, les besoins spécifiques des femmes et des enfants migrants, y compris de ceux qui sont non accompagnés ou séparés.
- 2. Garantir que tous les migrants, quels que soient leur genre, leur âge ou leur statut juridique, aient un accès sûr et effectif aux services essentiels sans crainte d'arrestation, d'expulsion ou de détention.** Une attention particulière devrait être accordée aux besoins particuliers des femmes et des enfants migrants, tels que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, aux services pour les femmes enceintes et allaitantes, aux services adaptés aux enfants, et aux services de soutien pour les victimes/survivants de la traite des êtres humains et d'autres formes de VSBG. À cette fin, les États devraient également faciliter (et soutenir financièrement) la mise en place de points de services humanitaires²³ le long des routes, y compris aux frontières.
- 3. Permettre et faciliter l'accès aux moyens de communication pour les migrants et leurs familles le long des routes migratoires et dans toute structure où les migrants peuvent être placés, y compris les lieux d'accueil ou de détention.** Cela consiste à soutenir et à faciliter le rôle et le travail uniques du Mouvement dans le domaine de la recherche et du rétablissement des liens familiaux (RLF). Aucune restriction ne devrait être imposée aux composantes du Mouvement dans la collecte, la gestion et le transfert de données personnelles à des fins de recherches des personnes disparues et de RLF²⁴. L'intégration formelle des services de RLF dans les cadres nationaux de réponse en matière de migration devrait être rendue possible, notamment au moyen d'accords de coopération avec les Sociétés nationales. Par ailleurs, il conviendrait d'encourager la mise en place de points de contact fixes ou mobiles le long des routes, ainsi que dans les centres de détention et d'accueil.
- 4. Veiller à ce que le principe de non-refoulement et le droit d'asile soient respectés en droit comme en pratique, et s'abstenir de recourir de manière excessive à la force dans les opérations de gestion des frontières.** Les agents de l'État en contact avec les migrants aux frontières ou dans d'autres contextes devraient être correctement formés à cet égard. Cette formation devrait également porter sur la mise en œuvre effective des législations pertinentes en matière de droits humains et de droits de l'enfant, ainsi que sur la protection de l'enfance, la protection contre la VSBG, et la sauvegarde de l'enfant.
- 5. Intensifier les efforts et accroître les ressources en faveur des mécanismes destinés à clarifier le sort et à établir la localisation des migrants portés disparus, aux niveaux national et transrégional.** À cette fin, harmoniser les processus nationaux d'enregistrement et de gestion des cas de migrants portés disparus ainsi que de gestion des dépouilles humaines non identifiées, notamment en centralisant les informations pertinentes au niveau national. Les États devraient désigner des points focaux nationaux²⁵ responsables de la question des migrants portés disparus.

²³ Les [points de services humanitaires](#) (PSH) sont des espaces neutres où les personnes migrantes peuvent accéder à une large gamme de services et de soutiens humanitaires, quel que soit leur statut migratoire et où qu'elles se trouvent dans leur parcours.

²⁴ Conformément à [Résolution 4 – Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles](#) de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2019 (33IC/19/R4).

²⁵ Les États pourraient s'appuyer sur [le Réseau de points focaux nationaux pour les migrants disparus créé en juillet 2024 dans le cadre du Processus de Rabat](#), afin de faciliter la communication entre les pays impliqués dans la résolution des cas de migrants disparus.



Acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

Conformément à la Stratégie sur la migration et à la Stratégie de rétablissement des liens familiaux du Mouvement, les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient ;

6. Renforcer la prestation de services essentiels et de soutien tout au long des routes migratoires, y compris des services tenant compte du genre et de l'âge, ainsi que des services de rétablissement des liens familiaux (RLF).

Ces services devraient répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des femmes et des enfants migrants, en particulier lorsqu'ils sont non accompagnés ou séparés. Cela implique de garantir la disponibilité d'un personnel formé et qualifié, comprenant notamment des spécialistes psychosociaux, médicaux et de la protection de l'enfance. Il est également essentiel d'assurer la présence d'experts en santé et en soins médicaux pour les femmes enceintes et allaitantes. Par ailleurs, il convient d'intensifier les approches et services adaptés aux enfants, ainsi que de renforcer le soutien aux victimes et survivants de la VSBG et de la traite des êtres humains. Les Sociétés nationales devraient, en toute sécurité, traiter les problématiques de protection et assurer des orientations sûres, conformément aux [lignes directrices CRCR](#).

7. Développer et renforcer les activités de sensibilisation destinées aux migrants sur les risques liés à la traite des êtres humains et sur les moyens d'en reconnaître les signes. Ces activités devraient notamment aider les migrants – en particulier les femmes et les enfants – à mieux identifier les risques, et à savoir où et comment solliciter de l'aide s'ils ont été, eux ou les membres de leur famille, victimes de la traite des êtres humains, ou s'ils en courent le risque.

Veiller à ce que tout programme ou toute politique visant à prévenir la séparation, la disparition ou le décès des migrants s'appuie directement sur les voix et les expériences vécues par les femmes et les enfants migrants. Les personnes ayant une expérience vécue de la migration comprennent les réalités des routes et ont des connaissances importantes à partager. Ces expériences et connaissances peuvent, et devraient, informer les opérations des organisations humanitaires. Cela nécessite la mise en place d'organes consultatifs incluant la voix des migrants, ainsi que la création de possibilités de volontariat et d'emploi leur permettant de contribuer activement aux efforts de réduction des risques le long des routes migratoires. Cela exige également une sensibilisation continue - auprès des autres employés et volontaires - aux risques spécifiques encourus par les femmes et les enfants migrants tout au long de leur parcours.

8. Mener une diplomatie humanitaire et un dialogue, appuyés sur des données factuelles, avec les États et les acteurs non étatiques concernés, afin de répondre aux besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants migrants.

Il s'agit notamment de mettre en évidence certains risques de protection — tels que la séparation familiale, la disparition ou le décès — qui sont liés aux lois, politiques et pratiques restrictives, ainsi que de proposer des solutions de prévention et de réponse.

Remerciements

Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues tiennent à remercier les nombreuses personnes ci-dessous qui ont contribué à la réussite de ce projet de recherche.

Les migrantes et leurs familles : Nous tenons à reconnaître et à remercier les nombreux migrants, ainsi que les familles de migrants portés disparus. Ils ont partagé leurs vécus et leurs perspectives dans le cadre de cette recherche. Cela comprend également ceux et celles qui ne sont plus parmi nous. Leurs voix sont au cœur de ce projet et ne représentent qu'une petite partie des nombreux migrants qui ont été confrontés et qui continuent de faire face à des risques pour leur sécurité, leur dignité et leur vie chaque jour, tout au long de leurs parcours.

Préparation du rapport : Ce rapport de synthèse a été coordonné et rédigé par Magdalena Arias Cubas, Nicole Hoagland, Sanjana Bhardwaj, Simon Robins, Jill Stockwell, Sanushka Mudaliar et Damian Otieno. Il est basé sur des recherches menées au niveau national par des Sociétés nationales d'Argentine, de Belgique, du Brésil, du Canada, du Chili, de Colombie, de Gambie, du Guatemala, de Grèce, du Honduras, d'Italie, du Kenya, du Nigéria, du Panama, de la Tanzanie, du Tchad, et du Royaume-Uni. Lalitha Foster, Moss Cluney, Fiona Cook, Suzanne Grasso, Ruth Amamo, Hafsa Sheikh, Lakshmin Mudaliar and João Pedro Alves ont appuyé cette recherche et fourni le soutien administratif nécessaire pour produire ce rapport. Conception graphique : Morning Air Studio

Principaux contributeurs et équipes de recherche nationales : **AFRIQUE :** **Croix-Rouge du Tchad :** Cécile Tomemte, Djidda Ahmat Saleh, Ramadji Modeste, Tchoroma Mahamat, Djenade Mamde Issa Gilbert, Hassan Maroua Abakar. **Société de la Croix-Rouge gambienne :** Fatou A. Camara, Alieu Jammeh, Musa Suso. **Société de la Croix-Rouge du Kenya :** Joel Wanjau, Timiro Abdinoor, Fredrick Luttah, Mohammed Rajab. **Société de la Croix-Rouge nigériane :** Angela Francis, Charity Nwaoha, Benson Agbro, Mukhari Amuda, Chinyere Ike, Uchechukwu Okoro, Abdulsalam, Abdullahi Yusuf, Olaitan Bello. **Société de la Croix-Rouge de Tanzanie :** Lucrecia Rubandwa, Reginald Mhango, Deus Kabavako, Ally Mugendi. **AMÉRIQUES :** **Croix-Rouge argentine :** José Scioli, Mailén Villani, Ignacio B. Vilte, Jonathan Lopez Marquez, Abril García Mur, Deborah Mansilla, Maria Martin. **Croix-Rouge brésilienne :** Débora Meireles, Nina Jessica, Armaris Rivas. **Société de la Croix-Rouge canadienne :** Erica See, Breanne England, Alejandra Van Hensbergen. **Croix-Rouge chilienne :** Daniela Fava, Arlen Tellez, Diana Hernández de la Cruz. **Société colombienne de la Croix-Rouge :** Jordi Said, Ayala Torres, Angela Contreras, Yenny Paola Medina Lumbaque. **Croix-Rouge guatémaltèque :** Mireya Boteo, Gaby Castro, Kanek Zapeta, Palmira Castillo Galdamez. **Croix-Rouge hondurienne :** Tania Bustillo, Yoselyn Rodríguez, Gimy Alvarado, Ritza Turcios, Miguel Diaz, Paola Rodríguez, Samuel Flores, Rocio Ruiz, Jennifer Morales, Alexis Sanchez, Luz Funez, Lisbeth Alcantara. **Société de la Croix-Rouge du Panama :** Haylin Mosquera, Keitlyn Miranda. **EUROPE :** **Croix-Rouge de Belgique — Communauté française :** Delphine De Bleeker. **Croix-Rouge britannique :** Vanessa Cowan, Hanan El-Wandi,

Susanna Tamimi. **Croix-Rouge hellénique :** Thaleia Fonazaki, Simoni Georgitsi, Bashir Haidari, Maria Liandri. **Croix-Rouge italienne :** Chiara Nigro.

Soutien des volontaires : Nous souhaitons adresser une note de remerciement particulière aux volontaires des Sociétés nationales participantes, qui ne sont pas cités individuellement mais qui ont consacré leur temps et leurs efforts précieux à ce projet de recherche, notamment en révisant et en traduisant les outils de recherche, en coordonnant la logistique et en menant directement des entretiens et des discussions de groupe. Sans leur engagement, ce projet de recherche n'aurait pas été possible.

Soutien institutionnel : Nous tenons également à remercier les personnes suivantes qui ont fourni des contributions et un soutien continu, notamment en analysant les outils de recherche et le contenu des rapports : Angela Cotroneo, (ancienne) conseillère mondiale pour les migrations et les déplacements du CICR, Sarah Klingeberg et Vanessa Iaria, conseillères régionales pour les migration et les déplacement du CICR, Zita Crener, conseillère mondiale du CICR pour la protection des liens familiaux, ainsi que les différents responsables régionaux du CICR pour la protection des liens familiaux. Nous tenons également à souligner l'engagement et le soutien du Leadership de toutes les Sociétés nationales impliquées dans ce projet de recherche.

Soutien financier : Le Laboratoire mondial sur la migration et le Centre pour les personnes disparues tiennent à remercier le CICR, la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge danoise, la Croix-Rouge kényane et la Croix-Rouge suédoise, dont le soutien financier et/ou en nature a directement contribué à la réalisation de la recherche et à la publication de ce rapport. Le Laboratoire mondial sur la migration tient également à remercier la *Society of Women Leaders* en Australie et la *Metamorphic Foundation* pour l'appui précieux qu'elles ont apporté à ce projet.



Des enfants migrants participent à une séance de dessin dans le cadre des activités de collecte de données menées par la Croix-Rouge colombienne en 2024. Crédit photo : Croix-Rouge colombienne.



Global Migration Lab

Hosted by



Central Tracing Agency

©2025 Le Laboratoire mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la migration (hébergé par la Croix-Rouge Australienne et la CroixRouge du Kenya) et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les personnes disparues, de l'Agence Centrale de Recherche (CICR).

www.redcross.org.au/globalmigrationlab
globalmigrationlab@redcross.org.au